

Courses Jeunes



Bulletin d'inscription

Nom

Prénom

Année de naissance

Nationalité

Sexe H/F

Adresse

Code Postal Ville

Téléphone

Adresse e-mail

Non Licencié

Licencié

Club FFA

n° Licence

17 h Animation EA course PO

17h15 Course BE-MIN

Autorisation Parentale

Je soussigné (Nom,Prénom)

Père,mère,tuteur,tutrice (rayer les mentions inutiles)

De l'athlète (Nom,Prénom)

Autorise ce dernier à participer à la course jeune EA-PO ou BE-MIN sous réserve de présentation d'un certificat médical de moins de 12 mois mentionnant (De non contre indication à la course à pied en compétition)

En s'inscrivant, le (la) concurrent(e) reconnaît avoir lu le règlement dans son intégralité et en accepter toutes les clauses

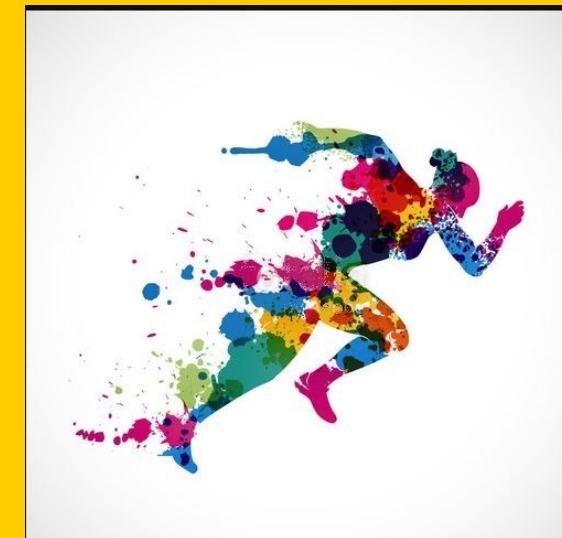
Signature

Samedi 30mai 2020

Courses 'nature' de



Organisation ES Segré Haut Anjou S/L Le Lion d'Angers



17h00 Animations Enfants Parcours ludique 2011-2012 800m 2009-2010 1600m

17h15 2007-2008 2400m 2005-2006 3200m

18h00 Courses 4,9km 13km

Inscriptions possibles sur place avec certificat médical

ou sur notre partenaire



Renseignements

www.athletisme-esshautanjou.fr

Règlement de l'épreuve

Courses 4,9 km et 13 km de Grez-neuville

Samedi 30 mai 2020

1 Conditions de participation

18h00 : 4,9 km (50% route & 50% nature) Course mixte de Cadet (2004) à Masters.

18h00 : 13 km (50% route & 50% nature) Course mixte de Junior (2002) à Masters.

Animations enfants

17h00 : EA (2011-2012) 800m PO (2009-2010) 1600m

17h15 : BE (2007-2008) 2400m Min (2005-2006) 3200m

Joindre obligatoirement la copie de votre certificat médical de « non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition » daté de moins d'un an à la date de la compétition, où d'une licence FFA Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running où d'un « Pass'j'aime courir» délivré par la FFA ou d'une Licence sportive, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.

Les licences, délivrées par l'UNSS ou l'UGSEL, en cours de validité le jour de la manifestation et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire, sont acceptées.

2 Déroulement de l'épreuve

Les accompagnateurs, à pied, à vélo ou motorisé, ne sont pas autorisés sur le parcours, excepté pour les organisateurs. Un ravitaillement sera prévu à mi-course (au 5 km) et à l'arrivée.

3 Tarifs

4,9 km : 3 € pour les licenciés club FFA Maine et Loire et hors département

5 € non licenciés

13 km : 5 € pour les licenciés club FFA Maine et Loire et hors département

7 € pour les non licenciés

10 € sur place pour les licenciés et non licenciés

Gratuit pour les enfants (2011 à 2006)

Si l'organisateur pour différentes raisons dont le cas de force majeure (prévision météorologique...) est obligé d'annuler l'épreuve, l'organisateur ne remboursera pas l'inscription.

Dossard sans puce électronique, classement effectué par récupération des dossards à l'arrivée.

Pas de remboursement en cas de rétractation d'un participant.

En s'inscrivant, le (la) concurrent (e) reconnaît avoir lu le règlement dans son intégralité et en accepter toutes les clauses.

4 Retrait des dossards

A partir de 15h30 salle omnisports de Grez-Neuville.

Attention, le dossard sera remis sur présentation **d'une pièce d'identité**. Vous devrez pouvoir présenter votre licence ou votre certificat médical, carte d'identité accepté.

Une autorisation parentale est demandée pour les mineurs non licenciés.

Le dossard doit être porté sur la poitrine et être visible tout au long des épreuves.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

5 Assurance

L'organisateur a contracté une assurance en RC auprès de l'AIAC.

Les licenciés FFA sont couverts par l'assurance liée à leur licence 2020 ; Il incombe aux autres de s'assurer personnellement.

6 Renseignements

Site d'inscription : [Klikego](#)

Entente Sportive Segré Haut Anjou (ESSHA Segré) :

Site internet : <https://www.athletisme-esshautanjou.fr/>

Par courriel : contact@athletisme-esshautanjou.fr

Par téléphone 06 73 71 28 66

7 Médical

La course se déroule sur la voie publique et voie privée. Chaque concurrent doit se conformer néanmoins aux règles du code de la route et au respect des propriétés traversées. Toutefois, nous disposons à chaque intersection de signaleurs pour guider les athlètes, et les véhicules : merci de suivre leurs recommandations

Assistance médicale sur le parcours et à l'arrivée, les services médicaux d'urgence seront habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte à poursuivre l'épreuve. L'organisateur ne pourra être tenu comme responsable en cas d'accident ou de défaillance dus à une mauvaise préparation physique

8 Droit des données personnelles et droit à l'image

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre inscription.

Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez nous adresser par courrier à ES Segré Haut-Anjou athlétisme foyer p.Gohier, 6 rue de la Roirie 49500 Segré.

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support pendant les courses de Grez-Neuville. Nous informons les participants que les résultats pourront être publiés sur le site Internet de l'épreuve et sur celui de la Fédération Française d'Athlétisme.

9 Contrôle antidopage

Comme sur toutes les courses du Maine et Loire, un ou des contrôle(s) antidopage(s) sont susceptibles d'être réalisés sur l'ensemble des participants : nous disposons d'un local où les autorités compétentes Je m'engage à respecter l'environnement et les sites traversés par la course, à ne pas abîmer les végétaux et à rester sur les routes balisées par l'organisation. Les parties privées du parcours sont interdites à tous coureurs, en dehors du jour de la course

10 Environnement

Je m'engage à respecter l'environnement et les sites traversés par la course, à ne pas abîmer les végétaux et à rester sur les routes balisées par l'organisation. Les parties privées du parcours sont interdites à tous coureurs, en dehors du jour de la course



Boucle 1 commune aux courses 4,9 km et 13 km